



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE MOTHERN**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 13

Membres en fonction : 13

Membres présents aux points 1 et 2 : 8

Membres présentes au point 3 : 9

Procurations aux points 1 et 2 : 3

Procurations au point 3 : 2

Date de la convocation : 24 septembre 2025

Secrétaire de séance : Steeve DIETENBECK

**Extrait du registre  
des délibérations du conseil d'administration**

**Séance du 6 octobre 2025 à 19h00**

**sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire-Présidente**

**Membres présents :** Mmes et M., Isabelle SCHMALTZ, Martine KOLHEB LUSTIG, Florian BUCHMANN, Annette SCHMALTZ (*à partir du point 3*), Marie-Jeanne ZIMMERMANN, Agnès KNAUB, Marie-Reine MARTZ, Josiane MEYER, Estelle KOLHEB

**Membres absents excusés :**

Mme Annette SCHMALTZ pour les points 1 et 2 ayant donné procuration de vote à Mme Martine KOLHEB LUSTIG

Mme Christine MEYER ayant donné procuration de vote à Mme Josiane MEYER

Mme Annette STRIEBIG ayant donné procuration de vote à Mme Isabelle SCHMALTZ

**Membres absents non excusés :**

M. Emmanuel NUSSBAUM et M. Alexandre ULM

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Il est proposé de confier cette fonction à M. Steeve DIETENBECK.

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré :

**\* Désigne** Monsieur Steeve DIETENBECK, comme secrétaire de séance.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale, après en avoir délibéré :

**\* Approuve** le procès-verbal de la séance du CA du CCAS du 17 mars 2025.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3. Fête des Aînés 2025**

Mme le Maire, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Mothern, rappelle aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale que la fête de Noël des Aînés 2024 avait lieu le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Mme la Présidente rappelle que la fête des aînés 2024 a été un franc succès et a souhaité réunir les membres du CCAS pour échanger sur l'organisation de la fête des aînés 2025.

Il est proposé de retenir la date du dimanche 7 décembre 2025 pour la fête des aînés 2025 afin de garder la logique du 1<sup>er</sup> dimanche du mois de décembre.

Concernant le repas, il est proposé de consulter la boucherie/traiteur « Aux Bons Amis » de Mothern, prestataire retenu pour la fête des aînés 2024, ayant donné grandement satisfaction.

Et enfin, il est également proposé de confier l'animation de cette fête à la troupe des « Holzmacher », basée à Seebach, avec prise en charge par le CCAS de la prestation.

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré :

\* **Approuve** la date du dimanche 7 décembre 2025 pour la fête des aînés 2025.

\* **Se prononce en faveur** d'une entrée sous forme d'une assiette foie gras/magret de canard et d'un plat constitué de veau. Un bretzel pour l'apéritif, un assortiment de fromages et une assiette de dessert accompagneront ce repas. Un cadeau sera remis aux personnes se signalant comme « malades » ne pouvant se rendre à la fête.

\* **Charge** Mme Martine KOLHEB LUSTIG, Adjointe au Maire et membre du CCAS de Mothern, de contacter la boucherie/traiteur « Aux Bons Amis » de Mothern sur la base de ce menu afin d'obtenir une offre.

\* **Dit** que le menu pourra être modifié en fonction de l'offre reçue.

\* **Décide** de faire appel à la troupe des « Singende Holzmacher » pour animer la fête des aînés 2025 et approuve la prise en charge de cette prestation par le CCAS.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme,  
Mothern, le 8 octobre 2025

La Présidente, Maire,  
Isabelle SCHMALTZ



Le secrétaire de séance,  
Steeve DIETENBECK

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Steeve Dietenbeck', written over a faint circular outline.

Acte rendu exécutoire après transmission  
par voie électronique au contrôle de légalité le : 8 octobre 2025  
Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 8 octobre 2025